



**VILLE D'AIRE SUR L'ADOUR**

## **PROCES VERBAL**

### **SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 14 AVRIL 2025 A 19H00**

Le Conseil Municipal de la Commune d'Aire sur l'Adour, légalement convoqué en date du mardi 1<sup>er</sup> avril 2025, s'est rassemblé, en date du lundi 14 avril 2025 à 19h00, en l'Hôtel de Ville - Salle du Conseil Municipal sous la présidence de M. Xavier LAGRAVE, Maire.

*A l'ouverture de la séance :*

**PRESENTS :** Mmes et MM. Xavier LAGRAVE, Marie ASSIBAT, Vincent BARRAILH LAFARGUE, Corinne LAFFITTAU, Philippe PELLARINI, Danielle BARRAUD, Thierry BOURREC, Nathalie DARRIEUMERLOU, Bernard MALHERBE, Evelyne PISSOAT, André EVRARD, Danièle CASTAING, Jean-Pierre CAUDY, Florence GACHIE, Yves Jean CAZABAN, Paulette SAINT-GERMAIN, Jean-Pierre TRABESSE, Isabelle MAUMUS.

**PROCURATIONS :** M. Claude POMIES à M. Xavier LAGRAVE, Mme Isabelle MÉCHIN à Mme Corinne LAFFITTAU, Mme Chrystelle BARON à M. Philippe PELLARINI, M. Cédric BOUET à Mme Marie ASSIBAT.

**EXCUSES :** Mme Sonia DUBOSC, Joëlle RICHARD, Mme Sandrine SATABIN, Philippe BOP, M. Didier MARTIN, Jérémy MARTI, Alexandre MARTIN.

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Mme Marie ASSIBAT.

**Conseillers Municipaux en exercice : 29**

**Conseillers Municipaux présents : 18**

**Conseillers Municipaux ayant donné procuration : 4**

**Conseillers Municipaux excusés : 7**



## 1- COMMUNICATIONS

M. le Maire indique ne pas avoir de communication hormis le compte-rendu de la délégation de signature en matière de marchés publics (document préalablement transmis à l'ensemble des élus).

## 2- ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 19 MARS 2025 (DELIBERATION N° 2025-023)

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal a adopté le procès-verbal établi suite à la séance du Conseil Municipal du mercredi 19 mars 2025.

## 3- AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2024 – BUDGET PRINCIPAL (DELIBERATION N° 2025-024)

Concernant le Budget principal de la commune, Mme Assibat, Adjointe au Maire en charge notamment des finances, a rappelé à l'Assemblée que le Compte Administratif de l'exercice 2024 présentait pour sa section de fonctionnement un excédent à hauteur de 1.405.084,74 euros et un excédent de sa section d'investissement à hauteur de 2.381.881,77 euros.

Il revenait ainsi à l'Assemblée de se prononcer sur la répartition, sur le Budget principal 2025, de l'excédent de la section de fonctionnement 2024 de ce budget, sachant que du fait de l'excédent du Compte Administratif constaté en section d'investissement, il n'y avait pas de déficit à couvrir. L'excédent constaté de la section d'investissement sera automatiquement reporté au Budget principal 2025 au sein de cette même section d'investissement.

Il était donc proposé au Conseil Municipal de délibérer sur l'affectation de résultat de fonctionnement constatée au sortir de l'exercice 2024 comme suit 50.000,00 euros en section de fonctionnement (compte 002/excédeant) et 1.355.084,74 euros en section d'investissement (compte 1068) du Budget principal 2025.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

**STATUANT** sur l'affectation du résultat de fonctionnement du Compte Administratif du Budget principal de l'exercice 2024, faisant ainsi suite à l'approbation, au cours de la séance du Conseil Municipal du 19 mars 2025, du Compte Administratif de l'exercice 2024,

**CONSTATANT** que le Compte Administratif du Budget principal pour l'exercice 2024 fait apparaître un excédent de la section de fonctionnement à hauteur de 1.405.084,74 euros,

**CONSTATANT** que le Compte Administratif du Budget principal pour l'exercice 2024 fait apparaître un excédent de la section d'investissement à hauteur de 2.381.881,77 euros.

**A DECIDE** d'affecter le résultat du Compte Administratif du Budget principal de l'exercice 2024 comme suit, sachant que du fait de l'excédent du Compte Administratif constaté en section d'investissement, il n'y avait pas de déficit à couvrir :

<b>BUDGET PRINCIPAL</b>	
<b>RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2024</b>	
Excédent de la section de fonctionnement constaté au 31 décembre 2024	1.405.084,74 euros
<b>AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2024 AU BUDGET 2025</b>	
Affectation au compte 1068 de la section d'investissement du Budget 2025	1.355.084,74 euros
Report créditeur au compte 002/excédeant de la section de fonctionnement du budget 2025	50.000,00 euros



L'excédent constaté de la section d'investissement pour 2024 (2.381.881,77 euros) sera automatiquement reporté au Budget principal 2025 au sein de la section d'investissement.

## **4- AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2024 – BUDGET ANNEXE « GARAGES » (DELIBERATION N° 2025-025)**

Concernant le Budget annexe "Garages", Mme Assibat, Adjointe au Maire en charge notamment des finances, a rappelé à l'Assemblée que le Compte Administratif de l'exercice 2024 présentait pour sa section de fonctionnement un excédent à hauteur de 37.132,89 euros et un excédent de sa section d'investissement à hauteur de 14.645,41 euros. Il revenait donc désormais à l'Assemblée de se prononcer sur la répartition de l'excédent de la section de fonctionnement 2024 de ce Budget annexe, sachant que du fait de l'excédent du Compte Administratif constaté en section d'investissement, il n'y avait pas de déficit à couvrir.

Il était donc proposé au Conseil Municipal de délibérer sur l'affectation de la totalité de cet excédent de la section de fonctionnement pour l'exercice 2024 (37.132,89 euros) en section de fonctionnement (compte 002/excédent) de ce Budget annexe 2025.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

**STATUANT** sur l'affectation du résultat de fonctionnement du Compte Administratif du Budget annexe "Garages" pour l'exercice 2024, faisant ainsi suite à l'approbation, au cours la séance du Conseil Municipal du 19 mars 2025, du Compte Administratif de l'exercice 2024,

**CONSTATANT** que le Compte Administratif du Budget annexe "Garages" pour l'exercice 2024 fait apparaître un excédent de la section de fonctionnement à hauteur de 37.132,89 euros,

**CONSTATANT** que le Compte Administratif du Budget annexe "Garages" pour l'exercice 2024 fait apparaître un excédent de la section d'investissement à hauteur de 14.645,41 euros,

**A DECIDE** d'affecter le résultat du Compte Administratif du Budget annexe "Garages" de l'exercice 2024 comme suit, sachant que du fait de l'excédent du Compte Administratif constaté en section d'investissement, il n'y avait donc pas de déficit à couvrir :

<b>BUDGET ANNEXE "GARAGES" RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2024</b>	
Excédent de la section de fonctionnement constaté au 31 décembre 2024	37.132,89 euros
<b>AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2024 AU BUDGET 2025</b>	
Affectation au compte 1068 de la section d'investissement du Budget 2025	-
Report créditeur au compte 002/excédent de la section de fonctionnement du Budget 2025	<b>37.132,89 euros</b>

L'excédent constaté de la section d'investissement pour 2024 (14.645,41 euros) sera automatiquement reporté au Budget principal 2025 au sein de la section d'investissement.

## **5- AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2024 – BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT COMMUNAL « LES CHENES » (DELIBERATION N° 2025-026)**

Concernant le Budget annexe relatif au lotissement communal "Les Chênes", Mme Assibat, Adjointe au Maire en charge notamment des finances, a rappelé à l'Assemblée que le Compte Administratif de l'exercice 2024 présentait



pour sa section de fonctionnement un équilibre à 0 euro et un excédent de sa section d'investissement à hauteur de 21.167,09 euros.

Il n'y avait donc pas d'excédent de fonctionnement à affecter à ce Budget annexe 2025. L'excédent constaté de la section d'investissement sera automatiquement reporté à ce Budget annexe 2025 au sein de cette même section d'investissement.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

**STATUANT** sur l'affectation du résultat de fonctionnement du Compte Administratif du Budget annexe relatif au lotissement communal "Les Chênes" pour l'exercice 2024, faisant ainsi suite à l'approbation, au cours de la séance du Conseil Municipal du 19 mars 2025, du Compte Administratif de l'exercice 2024,

**CONSTATANT** que le Compte Administratif du Budget annexe relatif au lotissement communal "Les Chênes" pour l'exercice 2024 fait apparaître un équilibre à 0 euro pour la section de fonctionnement,

**CONSTATANT** que le Compte Administratif du Budget annexe relatif au lotissement communal "Les Chênes" pour l'exercice 2024 fait apparaître un excédent de la section d'investissement à hauteur de 21.167,09 euros,

**A CONSTATE** qu'il n'y avait donc pas d'excédent de fonctionnement à affecter au Budget 2025.

L'excédent constaté de la section d'investissement sera automatiquement reporté à ce Budget annexe 2025 au sein de cette même section d'investissement.

## 6- TAUX D'IMPOSITION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES COMMUNALES – ANNEE 2025 (DELIBERATION N° 2025-027)

Mme Assibat a rappelé à l'Assemblée qu'il convenait pour le Conseil Municipal de se prononcer sur les taux des contributions directes communales (dites "taxes ménages") pour l'année 2025 et ce afin d'obtenir un produit fiscal "attendu" de 4.060.509 euros nécessaire pour permettre l'équilibre du Budget principal de la ville pour cet exercice. Ainsi, il était proposé au Conseil Municipal de ne pas augmenter les taux de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties, la Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties (parts communales) et la Taxe d'Habitation par rapport à l'année 2024.

Considérant que les bases prévisionnelles d'imposition pour l'année 2025, telles que communiquées par les services de l'Etat à la commune, s'élevaient respectivement à 11.375.000 euros pour la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties, à 176.100 euros pour la Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties et à 1.037.400 euros pour la Taxe d'Habitation, après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal, pour obtenir un produit fiscal "attendu" de 4.060.509 euros nécessaire à l'équilibre du Budget principal de la ville pour l'exercice 2025, a décidé de fixer, comme suit, les taux respectifs des contributions directes communales dites "taxes ménages" :

- 34,34 % pour la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties ;
- 48,00 % pour la Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties ;
- 16,55 % pour la Taxe d'Habitation.

Pour l'année 2025, les bases fiscales prévisionnelles de la commune telles que notifiées par les Services Fiscaux sont les suivantes :

	2020 Réel	2021 Réel	2022 Réel	2023 Réel	2024 Réel	2025 Prévisionnel	Evolution % 2024 / 2025
<b>Bases TFB</b>	10.419.266	9.619.142	9.928.872	10.697.455	11.096.404	<b>11.375.000</b>	+ 2,51 %
<b>Bases TFNB</b>	151.216	151.754	156.910	166.849	172.310	<b>176.100</b>	+ 2,20 %
<b>Bases TH</b>	-	-	1.031.804	1.283.814	1.412.104	<b>1.037.400</b>	- 26,54 %
<b>Total</b>	<b>10.570.482</b> (+3,13)	<b>9.770.896</b> (-7,56)	<b>11.117.586</b> (+13,78)	<b>12.148.118</b> (+ 9,27)	<b>12.680.818</b> (+ 4,39)	<b>12.588.500</b> (-0,73)	<b>- 0,73 %</b>



Il faut noter ici que la loi de finances pour 2025 a augmenté forfaitairement les valeurs locatives cadastrales de 1,7 % contre 3,9 % en 2024.

La commune a donc prévu dans son projet de Budget principal pour l'exercice 2025, proposé à l'approbation du Conseil Municipal au cours de cette même séance, un produit fiscal "attendu" de 3.906.175 euros au titre de la taxe foncière sur les propriétés bâties, de 84.528 euros au titre de la taxe foncière sur les propriétés non bâties et de 171 690 euros au titre de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires soit un total de 4 162.393 euros.

Toutefois, la commune d'Aire sur l'Adour faisant l'objet d'une « sur-compensation » devra reverser 101 884 euros à l'Etat.

Par conséquent, la commune d'Aire sur l'Adour percevra au titre de la fiscalité, la somme totale de 4 060.509 euros.

**Arrivée à 19 heures 20 de M. Philippe Bop, Conseiller municipal.**

**Arrivée à 19h25 de M. Jérémy Marti, Conseiller municipal.**

## **7- BUDGET PRIMITIF 2025 – BUDGET PRINCIPAL (DELIBERATION N° 2025-028)**

Sur la base notamment de l'ensemble des documents précédemment transmis avec leurs convocations aux membres du Conseil Municipal, Mme Assibat, Adjointe au Maire en charge notamment des finances, a présenté, en détail, à l'Assemblée le projet de Budget principal de la commune pour l'exercice 2025 qui s'équilibrail, en dépenses et en recettes, à la somme globale de 14.095.508,00 euros. Pour ce projet de Budget principal 2025, la section de fonctionnement s'équilibrail ainsi, en dépenses et en recettes, à 6.823.882,00 euros et la section d'investissement s'équilibrail, en dépenses et en recettes, à 7.271.626,00 euros.

Mme Assibat a ensuite invité l'Assemblée à se prononcer sur ce projet de Budget primitif 2025 de la commune (Budget principal).

Ce projet de Budget principal 2025 a été présenté en détail.

Mme Assibat est revenue largement sur les dépenses et recettes de cette section de fonctionnement, article par article, en se basant notamment sur un document détaillé communiqué en ce sens auprès des Conseillers Municipaux avec leurs convocations.

**Les recettes de fonctionnement** prévues au Budget principal 2025 s'élèvent au total à 6.823.882 € soit :

- + 213.758 € par rapport au Budget principal 2024 (+ 3,23 %),
- 331.666 € par rapport au Compte Administratif 2024 (-4,64 %).

RECETTES	BP 2024	CA 2024	BP 2025	Evolution BP 2024 / BP 2025
Résultat de fonctionnement reporté	43.306 €	43.306 €	50.000 €	+ 15,46 %
Atténuation de charges	-	5.611 €	647 €	-
Opérations d'ordre	28 400 €	9.428 €	29.700 €	+ 4,58 %
Produits de gestion courante	136.231 €	169.151 €	139.680 €	+ 2,53 %
Impôts et taxes / Fiscalité locale	4.494.395 €	4.643.696 €	4.562.037 €	+ 1,51 %
Dotations et subventions	1.510.160 €	1.613.081 €	1.628.968 €	+ 7,87 %
Autres produits de gestion courante	396.353 €	454.816 €	412.342 €	+ 4,03 %
Produits financiers	-	187 €	190 €	-
Produits exceptionnels	500 €	215.493 €	-	-
Reprises sur provisions pour dépréciation des comptes de tiers	779 €	779 €	318 €	- 59,18 %
<b>TOTAL</b>	<b>6.610.124 €</b>	<b>7.155.548 €</b>	<b>6.823.882 €</b>	<b>+ 3,23 %</b>



Des travaux en régie sont prévus cette année pour 29.700 € : cheminement piéton stade F. Farré (2.000 €), ventilations locaux rangement grande tribune (2.500 €), remplacement éclairage LED salle dojo (4.000 €), remplacement éclairage LED + chauffage rayonnant CTM (2.200 €), remplacement éclairage LED Hôtel de Ville (4.000 €), fournitures pour abri mécanique (1.000 €), mobilier urbain plantation espaces verts lotissement Biroy (5.000 €), clôture grillagée parcours CTM (4.000 €), plantation espaces verts parking cinéma (5.000 €).

Les produits de gestion courante s'élèveraient à 139.680 € : coupes de bois (2.957 €), concessions dans les cimetières (6.000 €), redevances (23.000 €), droits de stationnement (3.000 €), autres redevances (6.500 €), remboursement par la Communauté de Communes de prestations effectuées par les agents municipaux (96.069 €).

Les recettes des impôts et taxes augmentent que très légèrement (1,51 %) avec un produit fiscal "attendu" de 4.060.509 euros.

Pour rappel, depuis 2018, la revalorisation des bases locatives est fonction de l'inflation constatée (et non prévisionnelle). Le taux 2025 est celui de l'inflation constatée entre novembre 2023 et novembre 2024 soit 1,7 % contre 3,9 % en 2024.

La commune percevra cette année 78.447 € contre 99.866 € en 2024 au titre de la taxe sur les déchets.

S'agissant de la taxe sur l'électricité, il est envisagé de percevoir une recette de 180 000 €.

Une diminution du poste « Droit de mutation » est envisagée avec une prévision de 180.000 €.

Le chapitre « Dotations et subventions » augmente cette année (+ 7,87 %).

	CA 2024	BP 2025
DGF	490.424 €	479.424 €
DSR	617.248 €	656.896 €
DGD	149.077 €	149.077 €
DNP	40.618 €	36.556 €

Les allocations compensatrices au titre de la TF s'élèvent à 286.525 € contre 280.634 € en 2024.

Une dotation pour les titres sécurisés est prévue pour un montant de 10.000 €.

Les revenus des immeubles seraient de 400.000 €, la redevance du camping municipal (4.342 €) et la location des salles (8.000 €).

**Les dépenses de fonctionnement** prévues au Budget principal 2025 s'élèvent au total à 6.823.882 € soit :

- + 213.758 € par rapport au Budget principal 2024 (+ 3,23 %),
- + 1.073.418 € par rapport au Compte Administratif 2024 (+ 18,67 %).

DEPENSES	BP 2024	CA 2024	Projet BP 2025	Evolution % (BP 2024 / BP 2025)
Charges à caractère général	1.888.340 €	1.634.536 €	1.881.800 €	- 0,35 %
Charges de personnel	2.792.705 €	2.599.937 €	2.854.370 €	+ 2,21 %
Atténuation de produits	283.476 €	277.405 €	288.976 €	+ 1,94 %
Opérations d'ordre	340.000 €	379.204 €	456.755 €	+ 34,34 %
Autres charges de gestion courante	594.956 €	557.569 €	588.907 €	- 1,02 %
Charges financières	102.000 €	86.495 €	106.206 €	+ 4,12 %
Charges exceptionnelles	1.000 €	-	1.001 €	-
Virement à la section d'investissement	606.647 €	-	644.646 €	+ 6,26 %
Dotations aux provisions	1.000 €	317 €	1.221 €	+ 22,10 %
Autres charges (cessions)	-	215.000 €	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>6.610.124 €</b>	<b>5.750.464 €</b>	<b>6.823.882 €</b>	<b>+ 3.23 %</b>

Mme Assibat précise que le chapitre « Charges à caractère général » stagne de - 0,35 % par rapport à l'année précédente et représente 27,78 % de la totalité des dépenses de fonctionnement 2025 contre 28,57 % en 2024.



Les charges de personnel augmentent par rapport au BP 2024 + 2,21 %. Toutefois il est à noter l'augmentation de 4 % de la cotisation patronale CNRACL et l'augmentation du nombre d'agents qui ont bénéficié du CIA (cette année, c'est 38 % des agents municipaux qui ont perçu la prime).

Le chapitre « Atténuation de produits » augmente légèrement de + 1,94 % en raison de la prévision du versement du FPIC auprès de la Communauté de Communes d'Aire sur l'Adour.

Le virement à la section d'investissement est de 644.646 € contre 606.647 € au BP 2024.

Une forte augmentation des dotations aux amortissements est prévue (+ 34,34 %).

Une augmentation également au titre du SDIS (+ 2,94 % : + 3.429 €). La cotisation s'élève à 120.025 € contre 96.596 € en 2024.

Une subvention de 15.000 € est prévue au titre de la DSP « Organisation de spectacles taurins ». Cette somme maximale ne sera versée qu'à l'issue du spectacle lors des fêtes patronales et en fonction des résultats financiers réalisés.

Le poste « Subventions aux associations et personnes de droit privé » prévoit un montant de 162.600 € et un fond de réserves de 38.400 € ainsi qu'un montant de 50.000 € qui sera alloué dans le cadre de l'allocation « Auto Prem's ».

## **INVESTISSEMENT**

Mme Assibat est revenue largement sur les dépenses et recettes de cette section d'investissement, opération par opération, en se basant notamment sur un document détaillé communiqué en ce sens auprès des Conseillers Municipaux avec leurs convocations.

Les dépenses d'investissement prévues au Budget principal 2025 s'élèvent au total à 7.271.626 € soit :

+ 1.176.526 € par rapport au Budget principal 2024 (+ 19,30 %),  
 + 4.122.083 € par rapport au Compte Administratif 2024 (+ 130,88 %).

	<b>BP 2021</b>	<b>BP 2022</b>	<b>BP 2023</b>	<b>BP 2024</b>	<b>BP 2025 (projet)</b>
<b>Restes à réaliser dépenses (n-1)</b>	2.528.344 €	3.450.328 €	3.005.045 €	3.787.922 €	<b>4.108.145 €</b>
<b>Remboursement de la dette en capital</b>	831.245 €	768.403 €	722.264 €	675.116 €	<b>709.130 €</b>
<b>Taxe d'aménagement</b>	-	-	-	-	<b>94.247 €</b>
<b>Sortie actif</b>	-	-	-	-	<b>919.425 €</b>
<b>Récupération avances forfaitaires</b>	-	-	-	-	<b>12.312 €</b>
<b>Reprise de subventions</b>	-	-	461.470 €	-	-
<b>Travaux et équipements sportifs</b>	866.624 €	146.600 €	622.100 €	-	<b>7.500 €</b>
<b>Patrimoine historique et équipements culturels</b>	19.350 €	146.734 €	-	-	<b>33.795 €</b>



<b>Bâtiments et équipements publics</b>	402.450 €	599.900 €	622.600 €	746.710 €	<b>88.800 €</b>
<b>Equipements des services municipaux</b>	149.336 €	168.200 €	285.922 €	47.150 €	<b>68.092 €</b>
<b>Equipements de sécurité</b>	11.300 €	8.160 €	8.800 €	13.700 €	<b>8.000 €</b>
<b>Amélioration des quartiers</b>	160.500 €	165.400 €	60.923 €	263.157 €	<b>952.026 €</b>
<b>Environnement</b>	3.500 €	-	-	-	-
<b>Subventions d'équipement</b>	39.719 €	229.417 €	68.850 €	561.345 €	<b>66.154 €</b>
<b>Acquisitions foncières</b>	-	100.000 €	5.000 €	-	<b>204.000 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>5.012.368 €</b>	<b>5.783.141 €</b>	<b>5.862.974 €</b>	<b>6.095.100 €</b>	<b>7.271.626 €</b>

Les principaux investissements prévus par la commune en 2025 (Budget principal) :

- La rénovation de la salle du conseil municipal ;
- La réfection de la toiture (logement à l'école du Mas) ;
- Les travaux de requalification du Centre-Ville ;
- Le remplacement de l'éclairage en LED (Hôtel de Ville, CTM, salle du dojo, terrain de rugby à la Plaine des Jeux) ;
- Les travaux d'isolation au Centre d'Animations ;
- L'acquisition de divers équipements pour les services municipaux ;
- Les remplacements de chaudières (Club Entente et Espoirs, local visite Sainte Quitterie) ;
- La réfection de la passerelle au lac du Brousseau ;
- Des travaux de branchements pour la vidéoprotection ;
- Des travaux d'éclairages publics (parking salle Omnisports, parking du cinéma, remplacement des lanternes,...) ;
- Le 2<sup>ème</sup> versement auprès de la SATEL (acquisition foncière Lariou).

Les recettes d'investissement prévues au Budget principal 2025 s'élèvent au total à 7.271.626 €, soit :

- + 1.176.526 € par rapport au Budget principal 2024 (+ 19,30 %),  
 + 1.740.201 € par rapport au Compte Administratif 2024 (+ 31,46 %).

	<b>BP 2021</b>	<b>BP 2022</b>	<b>BP 2023</b>	<b>BP 2024</b>	<b>BP 2025 (projet)</b>
<b>Restes à réaliser recettes (n-1)</b>	270.545 €	458.777 €	250.444 €	332.740 €	<b>546.896 €</b>
<b>Excédent investissement (n-1)</b>	1.362.311 €	2.074.510 €	1.804.477 €	2.484.127 €	<b>2.381.882 €</b>
<b>Excédent de fonctionnement (n-1)</b>	1.400.000 €	1.400.000 €	1.200.000 €	1.400.000 €	<b>1.355.085 €</b>
<b>Virement de la section de fonctionnement</b>	636.624 €	566.265 €	443.666 €	606.647 €	<b>644.646 €</b>
<b>Amortissement</b>	307.806 €	292.338 €	315.733 €	340.000 €	<b>456.755 €</b>
<b>FCTVA</b>	188.000 €	179.000 €	380.905 €	230.000 €	<b>321.842 €</b>
<b>TA</b>	79.000 €	132.251 €	100.000 €	30.000 €	<b>20.873 €</b>



<b>Subventions Etat / CG 40 / CR Aquitaine pour Hôtel de Ville</b>	-	-	9.990 €	134.000 €	-
<b>Subventions Etat DETR 2021</b>	-	-	14.493 €	-	-
<b>Subvention CD40 (FEC)</b>	10.000 €	10.000 €	11.796 €	11.911 €	<b>11.910 €</b>
<b>Subvention CD40 + Banque des Territoires (étude aménagement Place Général de Gaulle)</b>	-	-	-	25.675 €	-
<b>Régularisation avance forfaitaire</b>	8.082 €	-	-	-	<b>12.312 €</b>
<b>Sortie actif</b>	-	-	-	-	<b>919.425 €</b>
<b>Reprise des subventions</b>	-	-	461.470 €	-	-
<b>Emprunt</b>	<b>750.000 €</b>	<b>670.000 €</b>	<b>870.000 €</b>	<b>500.000 €</b>	<b>600.000 €</b>

L'emprunt prévu au Budget principal 2025 (600.000 €) représente 10,66 % du total des dépenses d'investissement 2025 hors remboursement de la dette en capital, de la sortie de l'actif et de la récupération des avances forfaitaires.

<b>Années</b>	<b>Encours au 31/12</b>	<b>Annuités</b>
CA 2015	6 464 967 €	1 138 542 €
CA 2016	5 991 977 €	1 107 836 €
CA 2017	5 864 617 €	1 052 230 €
CA 2018	5 604 368 €	982 247 €
CA 2019	5 164 419 €	920 260 €
CA 2020	4 565 733 €	934 074 €
CA 2021	4 484 487 €	940 420 €
CA 2022	4 386 085 €	855 719 €
CA 2023	4 533 821 €	806 350 €
CA 2024	4 358 705 €	770 694 €
<b>BP 2025</b>	<b>4 249 575 €</b>	<b>810 366 €</b>
<b>Soit</b>	<b>- 2,50 %</b>	<b>+ 5,15 %</b>

M. le Maire précise que le budget de fonctionnement s'équilibre à 6,8 M € avec le maintien des subventions auprès des associations. Le poste « charges de personnel » est important mais les agents municipaux assurent au quotidien les missions de service public. A ce titre, la collectivité a été une des 1ères collectivités à mettre en place le CIA qui est une prime supplémentaire afin de valoriser le travail des agents. Cette année, c'est 38 % des agents qui en a bénéficié.

Le budget d'investissement s'équilibre à 7 M € avec des enveloppes prévus dans tous les secteurs :

- le sport tout d'abord avec des travaux pour le rugby, l'athlétisme et le tennis ;
- le patrimoine avec la rénovation de l'Hôtel de Ville et de la salle du conseil municipal,



- le milieu associatif avec la maison des associations et le remplacement de chaudière dans le local Entente et Espoir ;
- l'amélioration des quartiers (les travaux au lotissement de Biroy et chemin de Lassarade, l'installation de caméras supplémentaires qui sont en cours d'installation) ;
- les travaux de requalification du Centre-Ville.

Mme Saint-Germain remercie la municipalité d'avoir inscrit une somme pour l'acquisition de tables pliantes pour le Centre d'Animations par contre comme pour les années précédentes, elle regrette que le budget soit élaboré sur la base du budget antérieur et non sur le réalisé. Cela donne donc cette année encore, un budget surévalué alors que s'il était réalisé sur les résultats de l'année précédente, cela permettrait de libérer une somme en investissement comme par exemple pour la réfection des terrains de sports. De plus, sur les 7 M € d'investissement, Mme Saint-Germain précise qu'il y a 4,1 M € de restes à réaliser dont certains datent depuis un petit moment.

De ce fait, Mme Saint Germain indique qu'ils s'abstiendront sur ce budget.

M. Marti découvre que dans ce dernier budget de la mandature il y a un grand absent à savoir le projet de la piscine. Il précise qu'ils ne sont pas inquiets de ne pas le voir car la municipalité connaît leur point de vue sur ce dossier, mais il pense qu'il serait utile d'expliquer davantage les choses et notamment de la suite qu'ils comptent donner à ce projet à court terme.

M. le Maire indique qu'il y a 640 000 € de virement en investissement et un virement de plus de 1,3 M € suite aux résultats de fonctionnement 2024 ce qui permet de créer un autofinancement important.

S'agissant de la piscine, M. le Maire rappelle à M. Marti que ce dernier a indiqué sur les réseaux sociaux que le retard de la piscine était le fait d'études environnementales. A ce titre, M. le Maire précise à nouveau qu'un cabinet a été retenu pour effectuer les différentes études environnementales afin que la DREAL puisse dire à la collectivité si le dossier fera l'objet d'une procédure simplifiée (6 mois) ou d'une autre procédure qui pourrait prendre celle-ci plus d'un an.

Mme Gachie souligne que cette étude environnementale aurait dû être anticipée.

M. le Maire précise aussi que le cabinet BLP Architectes travaille également sur une piscine dans un autre département qui n'a pas fait l'objet d'études environnementales.

M. Cazaban demande des explications sur la somme allouée pour l'assainissement du tennis de table.

M. Pellarini indique qu'il s'agit d'un nouveau branchement suite à la construction de la salle de tennis de table.

Mme Assibat revient sur l'encours de la dette qui au 31 décembre 2025 s'élèvera à 4,25 M € soit une diminution de 2,50 % et l'annuité de la dette s'élèvera à 810 366 € soit une augmentation de 5,15 %.

Après en avoir délibéré et par 21 voix pour, 6 abstentions (*M. Jérémie MARTI, Mme Florence GACHIE, M. Yves Jean CAZABAN, Mme Paulette SAINT GERMAIN, Mme Isabelle MAUMUS, M. Jean-Pierre TRABESSE*) le Conseil Municipal adopte le projet de Budget principal de la commune pour l'exercice 2025 tel que présenté par Mme Assibat et arrête les dépenses de la section de fonctionnement à 6.823.882,00 euros et les recettes de la section de fonctionnement à 6.823.882,00 euros.

Après en avoir délibéré et par 21 voix pour, 6 abstentions (*M. Jérémie MARTI, Mme Florence GACHIE, M. Yves Jean CAZABAN, Mme Paulette SAINT GERMAIN, Mme Isabelle MAUMUS, M. Jean-Pierre TRABESSE*), le Conseil Municipal adopte le projet de Budget principal de la commune pour l'exercice 2025 tel que présenté par Mme Assibat et arrête les dépenses de la section d'investissement à 7.271.626,00 euros et les recettes de la section d'investissement à 7.271.626,00 euros.

Le Budget principal de la commune pour l'exercice 2025 s'équilibre donc, en dépenses et en recettes, à la somme globale de 14.095.508,00 euros.

## **8- BUDGET PRIMITIF 2025 – BUDGET ANNEXE « GARAGES » (DELIBERATION N° 2025-029)**

Sur la base notamment de l'ensemble des documents précédemment transmis avec leurs convocations aux membres du Conseil Municipal, Mme Assibat a présenté, en détail, à l'Assemblée le projet de Budget annexe de la commune "Garages" pour l'exercice 2025 qui s'équilibrerait, en dépenses et en recettes, à la somme globale de 62.287,17 euros.



Pour ce projet de Budget annexe "Garages" 2025, la section de fonctionnement s'équilibrerait ainsi, en dépenses et en recettes, à 41.007,76 euros et la section d'investissement s'équilibrerait, en dépenses et en recettes, à 21.279,41 euros. Mme Assibat précise qu'à ce jour, tous les box sont loués et la recette liée aux locations est de 3 874,87 €. Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal a adopté le projet de Budget annexe "Garages" pour l'exercice 2025 tel que présenté par Mme Assibat et a arrêté les dépenses de la section de fonctionnement à 41.007,76 euros, les recettes de la section de fonctionnement à 41.007,76 euros, les dépenses de la section d'investissement à 21.279,41 euros et les recettes de la section d'investissement à 21.279,41 euros.

Le Budget annexe "Garages" pour l'exercice 2025 s'équilibre donc, en dépenses et en recettes, à la somme globale de 62.287,17 euros.

## **9- BUDGET PRIMITIF 2025 – BUDGET ANNEXE RELATIF AU LOTISSEMENT COMMUNAL « LES CHENES » (DELIBERATION N° 2025-030)**

---

Sur la base notamment de l'ensemble des documents précédemment transmis avec leurs convocations aux membres du Conseil Municipal, Mme Assibat a présenté, en détail, à l'Assemblée le projet de Budget annexe de la commune relatif au lotissement communal "Les Chênes" pour l'exercice 2025 qui s'équilibrerait, en dépenses et en recettes, à la somme globale de 261.160,87 euros. Pour ce projet de Budget annexe relatif au lotissement communal "Les Chênes" 2025, la section de fonctionnement s'équilibrerait ainsi, en dépenses et en recettes, à 125.271,87 euros et la section d'investissement s'équilibrerait, en dépenses et en recettes, à 135.889,00 euros.

Cette année, il n'a pas été inscrit de vente et il reste encore 3 lots à vendre.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal a adopté le projet de Budget annexe relatif au lotissement communal "Les Chênes" pour l'exercice 2025 tel que présenté par Mme Assibat et a arrêté les dépenses de la section de fonctionnement à 125.271,87 euros, les recettes de la section de fonctionnement à 125.271,87 euros, les dépenses de la section d'investissement à 135.889,00 euros et les recettes de la section d'investissement à 135.889,00 euros.

Le Budget annexe relatif au lotissement communal "Les Chênes" pour l'exercice 2025 s'équilibre donc, en dépenses et en recettes, à la somme globale de 261.160,87 euros.

## **10- ATTRIBUTION DES ALLOCATIONS A LA CONDUITE AUTOMOBILE (AUTO PREM'S) (DELIBERATION N° 2025-031)**

---

Par délibération en date du 4 juillet 2014, le Conseil Municipal a précédemment approuvé les modalités techniques d'attribution de l'Allocation à la Conduite Automobile en fixant le montant de chaque allocation à 500 euros. Il a par ailleurs précisé que la dépense serait imputée à l'article 65748 du Budget Principal.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal a accepté l'attribution de l'Allocation à la Conduite Automobile (Auto Prem's) aux candidats suivants :

- M. Clément Mady--Kerbrat qui s'est présenté pour la première fois à l'épreuve du permis de conduire le 26 février 2025 et habitant Aire sur l'Adour 4 avenue du Béarn.
- Mme Lucie Crassous qui s'est présentée pour la première fois à l'épreuve du permis de conduire le 18 février 2025 et habitant Aire sur l'Adour 4 rue du Luzo – C10.
- Mme Emma Da Costa qui s'est présentée pour la première fois à l'épreuve du permis de conduire le 13 mars 2025 et habitant Aire sur l'Adour 1006 route de Lourine.



- Mme Lise Douat qui s'est présentée pour la première fois à l'épreuve du permis de conduire le 14 janvier 2025 et habitant Aire sur l'Adour 28 rue des Maraîchers.

- Mme Méllissa Proust qui s'est présentée pour la première fois à l'épreuve du permis de conduire le 13 mars 2025 et habitant Aire sur l'Adour 7 rue du 13 juin.

- Mme Juliette Point qui s'est présentée pour la première fois à l'épreuve du permis de conduire le 26 février 2025 et habitant Aire sur l'Adour 1263 route de Guillon.

- M. Jules Gaillère qui s'est présenté pour la première fois à l'épreuve du permis de conduire le 4 mars 2025 et habitant Aire sur l'Adour 20 rue de l'Armagnac.

Mme Assibat indique que 7 dossiers sont présentés ce soir au Conseil Municipal et que depuis le début de l'année, 22 personnes ont pu bénéficier de cette aide.

## **11- CREATION D'EMPLOIS NON PERMANENTS (ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE) (DELIBERATION N° 2025-032)**

---

Mme Assibat précise que pour assurer l'accroissement saisonnier d'activité dans les services du patrimoine, de la Voirie et des Espaces Verts et Naturels, il revenait au Conseil Municipal de créer 7 emplois saisonniers à temps complet (1 emploi de catégorie C au grade d'adjoint administratif et 6 emplois de catégorie C au grade d'adjoint technique).

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé de créer les 7 emplois saisonniers. Ces emplois seront pourvus par des agents non titulaires de droit public.

## **12- CREATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIE A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE (DELIBERATION N°2025-033)**

---

Afin de renforcer des équipes au sein des services municipaux, le Conseil Municipal doit créer un emploi non permanent à temps non complet. Il revenait donc au Conseil Municipal de créer un emploi non permanent d'adjoint administratif du cadre d'emplois d'agent administratif au sein des services administratifs à compter du 1<sup>er</sup> mai 2025. Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé de créer au tableau des effectifs, un emploi non permanent à temps non complet pour une durée hebdomadaire d'emploi de 22,30 heures, de catégorie C au grade d'Adjont administratif pour assurer l'accroissement temporaire d'activité au sein des services administratifs.

Mme Assibat précise qu'il s'agit d'un poste au sein du service « communication ».

## **13- DENOMINATION ET NUMEROTATION DE LA ZONE DES ARRATS (DELIBERATION N°2025-034)**

---

M. le Maire précise qu'à la demande de Monsieur le Président de la Communauté de Communes d'Aire sur l'Adour qui dispose de la compétence économique et qui est propriétaire de la zone des Arrats à Aire sur l'Adour, il est mis à l'ordre du jour de ce conseil municipal une délibération pour la dénomination des voies et la numérotation des lots de la zone des Arrats à Aire sur l'Adour selon un plan qui leur a été précédemment transmis en date du 1<sup>er</sup> avril 2025. En effet, afin de faciliter l'intervention des services de secours mais également la gestion des livraisons



en tous genres, il convenait d'identifier clairement les voies de la zone des Arrats située sur la commune d'Aire sur l'Adour.

Mme Gachie ne trouve pas très judicieux le choix des rues car cela pourrait porter confusion (pour les livreurs, les GPS, ...) entre le Chemin de Claverie et l'Impasse de Claverie.

M. le Maire répond qu'il a repris la demande formulée par la Communauté de Communes d'Aire sur l'Adour, qu'il comprend la position de Mme Gachie et que si tout le monde le souhaite il retire ce point à l'ordre du jour et demande aux élus de faire d'autres propositions qui seront validées lors du prochain conseil municipal.

Mme Saint-Germain et M. Marti indiquent qu'il s'agit d'une demande urgente notamment de la part des entreprises Algema Communication et Dupouy Maçonnerie qui sont déjà installées sur la zone des Arrats.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé de procéder à la dénomination des voies de la zone des Arrats et d'approuver l'état et le plan joint définissant les voies et la numérotation de celles-ci situées dans la zone des Arrats.

## 14- QUESTIONS DIVERSES

---

M. le Maire annonce le programme des fêtes locales à savoir :

➤ le vendredi :

- Run & Bike organisé par l'Avenir Aturin Athlétisme ;
- Repas aux arènes organisé par le Club Adèle Pabon.

➤ le samedi :

- Féria des pitchouns l'après-midi ;
- Jeux des arènes organisés par la Classe des 20 ;
- Encierro organisé par le Club Adèle Pabon ;
- Corso fleuri et les bandas organisés par Mme Christelle Roux.

➤ le dimanche :

- Corso fleuri ;
- Corrida ;
- Feu d'artifice.

➤ le lundi :

- Repas et course landaise organisés par le Club Adèle Pabon.

M. le Maire en profite pour remercier Mme Christelle Roux qui s'est investie afin de proposer cette année un corso fleuri, la Classe des 20 et la Pena 69 qui vont faire manger les bandas l'une le samedi et l'autre le dimanche ainsi que le Club Adèle Pabon qui va s'occuper du grand repas dans les arènes faute d'avoir un Comité des Fêtes.

Il précise que pour finaliser les contrats des bandas et autres prestations, ce sera M. Max Laplace qui se propose de prendre la présidence du Comité des Fêtes afin d'acter les paiements.

M. Cazaban demande si le Comité des Fêtes a bien présenté leurs comptes financiers.

M. le Maire répond que cela a été fait lors de leur AG en février dernier.

M. Marti demande s'il y aura des manèges.

M. le Maire répond qu'ils seront présents car ils sont des acteurs de la fête.

Il en profite pour préciser que du fait que les fêtes soient juste après le week-end de Pentecôte, tous les agents municipaux travailleront le lundi de Pentecôte.

M. le Maire précise que vendredi soir à 18h30 aux arènes aura lieu la présentation du cartel de la corrida des fêtes.

\* \* \*



L'ordre du jour étant épuisé, la séance du Conseil Municipal a été levée à 20h20.

\* \* \*

*Le texte complet des délibérations adoptées lors de cette séance du Conseil Municipal sera notamment publié au recueil des actes administratifs ainsi qu'au registre des délibérations de la Mairie d'Aire sur l'Adour.*

*Ces délibérations sont librement consultables en Mairie aux jours et heures habituels d'ouverture au public auprès de la Direction Générale des Services.*



Le Maire,  
  
M. Xavier LAGRAVE



Le Secrétaire de Séance,  
  
Mme Marie ASSIBAT

